

## COMMUNIQUÉ SUITE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, par abréviation « BMCI », société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1.327.928.600 Dirhams, dont le siège est à Casablanca, au 26 Place des Nations Unies, s'est tenue le 27 mai 2016 à 9h30 à l'Hôtel Hyatt Regency, à Casablanca, sous la présidence de Monsieur Jaouad HAMRI, Président du Conseil de Surveillance à l'effet d'approuver les comptes clos au 31 décembre 2015 et les résolutions qui lui ont été soumises.

Les états de synthèse relatifs à l'exercice 2015, publiés dans le journal d'annonces légales « Le Matin » du 29 mars 2016, n'ont subi aucune modification.

De même, toutes les résolutions publiées préalablement à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ont été toutes approuvées et n'ont subi aucune modification à l'exception de la première résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a été modifiée comme suit (*la modification apportée à la résolution est reprise en gras*) :

### « Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes, et après avoir **pris connaissance du rapport de gestion du Directoire**, approuve lesdits rapports.

Elle approuve les comptes, le bilan et le compte de produits et charges de l'exercice 2015 tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par un bénéfice net comptable de 412.561.100,19 dirhams. »

Par ailleurs, l'Assemblée Générale dans sa quatrième résolution a décidé la distribution d'un dividende de 30 dirhams par action qui sera mis en paiement au siège social de la banque à partir du 22 juin 2016.

Jaouad HAMRI  
Président du Conseil de Surveillance



**BMCI**  
GROUPE BNP PARIBAS

La banque  
d'un monde  
qui change